

MAIRIE DE ST BRIS DES BOIS

17770 SAINT BRIS DES BOIS

Tel. : 05.46.91.53.23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers

en exercice 11

présents 08

votants 11

L'an deux mil vingt deux

le vingt deux novembre

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT BRIS DES BOIS

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la mairie, sous la Présidence de M. COMBEAU Bernard, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14/11/2022

Présents : MM. COMBEAU, WAN MEENEN, TORCHUT, LEGALLAIS, BRUN,
Mmes COUSSOT, BRANDT, FURAUD

Absents : M. BOUTINET (pouvoir à M Combeau), M. PENICAUT (pouvoir à Mme
Coussot), Mme DESRENTES (pouvoir à Mme Brandt)

Secrétaire : M. BRUN

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATON N° 017-211703137-20220921-20220921003-DE
ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATON N° 017-211703137-20221122-20221122007-DE

Objet : PARTICIPATION FINANCIERE REPRESENTATION THEATRALE

En 2019, les communes de La Chapelle des Pots, de Saint Césaire et de Saint Bris des Bois ont décidé d'organiser en commun une manifestation culturelle : une représentation théâtrale. En raison du Covid cette initiative n'a pas pu se poursuivre, mais cette année, la commune de Saint Bris des Bois organisera cette manifestation.

Les frais du spectacle seront partagés à part égale entre les trois collectivités, soit une participation d'un montant de 156 euros.

Une convention de partenariat entre les trois communes sera signée décrivant les conditions et les modalités d'organisation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ♦ Donne son accord pour participer à ce projet de manifestation culturelle
- ♦ Autorise le maire à signer la convention.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme,
P/Le Maire,
Chantal COUSSOT
1^{ère} adjointe

TELETRANSMIS AU
CONTROLE DE LEGALITE

Sous le N° 017-211703137-
20221122-20221122011-DE

Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : 29/11/2022